ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 01 / 11 / 2026 à 10:30

Date de publication : mardi 7 décembre 2021 à 02:32

Type : Constitution SCI

Localisation : 01 - Ain

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 26/10/2021 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI ECCF

Siège social : 115 allée des Bouleaux park 37 Jean Monnet, 01630 SAINT-GENIS-POUILLY **Capital :** 100002 € **Objet social :** L'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et l'exploitation par tous moyens notamment par voie de cession, de location, de sous-location ou autrement, d'immeubles bâtis ou non bâtis ou de droits immobiliers,
L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion de toutes parts ou actions de sociétés civiles, de SARL, de société anonymes cotées ou non en Bourse ou de sociétés par actions simplifiées, ainsi que toutes valeurs mobilières dans le cadre de la gestion d'un portefeuille,
L'emprunt de tous fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes suretés réelles ou autres garanties nécessaires,
La participation directe ou indirecte dans toute entreprise similaire ou connexe, et dans toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ou à tout autre objet social ou connexe, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, de parts bénéficiaires, de fusion, de

sociétés en participation, de groupements, d'alliances ou de commandites,
La gestion en direct ou sous mandat de tous capitaux dont elle pourrait disposer,
La gestion de son patrimoine, tant mobilier qu'immobilier **Gérance :** Mme FROMM Christine demeurant 115 allée des Bouleaux park 37 jean Monnet 01630 SAINT-GENIS-POUILLY **Cession de parts sociales :** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
L'agrément sera accordé par la gérance de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :
https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/d24af3aa-b03b-fa4b-d2c8-2f07c29cbc1e